



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Session spéciale des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le mercredi 5 octobre 2005 à 20 h 00, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de son Honneur le maire M. Pierre Poudrier, les conseillers Jacques Bouchard, Serge St-Georges, André Issa et Sylvie Roy. Le secrétaire-trésorier et directeur général Jean Robidoux est également présent.

Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents et d'accord à tenir une session spéciale les formalités prescrites pour la convocation d'une session du conseil n'ont pas à être accomplies tel que prévu à l'article 157 du code municipal.

Signé : *Jean Robidoux*
Secrétaire-trésorier et directeur général

Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Nomination d'un comité de sélection pour l'étude des soumissions sur le contrôle des insectes piqueurs
5. Rémunération du personnel électoral
6. Fermeture de la session

1. Ouverture de la session

Son Honneur le maire Pierre Poudrier procède à l'ouverture de la session.

2. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par M. André Issa et unanimement résolu que l'ordre du jour soit et est accepté.

3. Période de questions

Aucune personne n'étant présente, aucune question n'est posée.

4. Nomination d'un comité de sélection pour l'étude des soumissions sur le contrôle des insectes piqueurs

05-10-377

Proposé par M. Serge St-Georges et unanimement résolu que MM Charles Robidoux, Étienne Mousseau et Jean Robidoux soient nommés membres d'un comité de sélection pour l'étude des soumissions sur le contrôle des insectes piqueurs pour que rapport soit fait au conseil.



5. Rémunération du personnel électoral

05-10-378

Proposé par M. Jacques Bouchard et unanimement résolu que la rémunération du personnel électoral pour le scrutin du 6 novembre 2005 soit la suivante :

Titre	Fonctions le jour du vote par anticipation	Fonctions le jour du scrutin
Scrutateur	150,15 \$	179,40 \$
Secrétaire du bureau de vote	150,15 \$	179,40 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre	150,15 \$	179,40 \$
Adjoint au préposé à l'information et au maintien de l'ordre	109,20 \$	120,90 \$
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs	150,15 \$	163,80 \$
Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs	109,20 \$	120,90 \$
Préposé aux listes	109,20 \$	120,90 \$
Scrutateur en chef	175,00 \$	200,00 \$
Scrutateur en chef adjoint	150,15 \$	179,40 \$

Rémunération du président d'élection :

0,624 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs + 0,193 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants + 540,14 \$ pour le jour du scrutin + 360,75 \$ pour le jour du vote par anticipation.

Rémunération du secrétaire d'élection : les $\frac{3}{4}$ de la rémunération totale du président d'élection.

Rémunération de l'adjoint au président d'élection : la $\frac{1}{2}$ de la rémunération totale du président d'élection.

Rémunération du personnel affecté aux commissions de révision :

Réviseur : 21,45 \$ pour chaque heure qu'il siège

Secrétaire : 19,50 \$ pour chaque heure où la commission de révision siège

Agent réviseur : 17,55 \$ pour chaque heure où il exerce ses fonctions

6. Fermeture de la session

05-10-379

Proposé par Mme Sylvie Roy et unanimement résolu que la session spéciale soit et est fermée. Il est alors 20 h 30.

Jean Robidoux,
secrétaire-trésorier
et directeur général

Pierre Poudrier,
maire